

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 27 mai 2024, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENTE M^{me} Cécile Mermet (PS)

La 1^{ère} vice-présidente ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. En préambule, elle tient à saluer tout particulièrement M. Heinz Salvisberg qui remplace M^{me} Marie-France Vaucher et qui siège pour la première fois ce soir. Elle a également une pensée pour M^{me} Laure Pitteloud (PLR) qui fête son anniversaire et qui en est joyeusement applaudie. Elle a aussi une pensée pour notre président, M. Niels Rosselet-Christ (UDC), excusé car il s'est marié il y a quelques jours et est en voyage de noces. Il en est chaleureusement félicité. Elle souhaite enfin la bienvenue au public, ainsi qu'à la presse.

1. Appel

La 1^{ère} vice-présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres

Majorité absolue : 19 voix

Majorité qualifiée : 25 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Florian Dreyer ; Olivier Fahrni ; Jean-Philippe Franel ; Jean-Paul Gattolliat ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Blaise Porret ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Nicolas Béranek ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; Jean-Daniel Piot ; François Opplinger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert ; Heinz Salvisberg et Sergio Santiago.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés 4 membres Burim Ahmetaj (PS) ; Alexandre Iseppi (PLR) ; Daniel Otth (PLR) ; Niels Rosselet-Christ (UDC) ;

La conseillère et les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, M. Bernard Rosselet, technicien du son, ainsi que 5 spectateurs et 4 représentants de la presse sont présents.

La 1^{ère} vice-présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :



1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
3. Lettres et pétitions
4. Crédit de 1'500'000 francs en faveur d'un troisième crédit-cadre favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale
5. Rapport d'information relatif à l'évolution du projet Avenir Robella 2025-2065
6. Recommandation du groupe POP concernant la médiation culturelle et l'accès à la culture pour nos enfants et nos jeunes
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

M^{me} Adriana IOSET (POP) indique que son groupe souhaite retirer sa recommandation de l'ordre du jour.

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) relève que son groupe souhaiterait inverser les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

D'autres propositions de modification n'étant pas demandées, la 1^{ère} vice-présidente propose de procéder à leur vote l'une après l'autre. Elles doivent être votées à la majorité simple. Elle prie les questeurs de se lever. Le retrait de la recommandation du groupe POP est accepté par une majorité évidente.

Concernant la volonté de traiter le rapport d'information relatif à l'évolution du projet Avenir Robella 2025-2065 avant la demande de crédit-cadre, elle laisse encore la parole au groupe Agora.

M. STIRNEMANN (AGORA) précise que le rapport d'information relatif au projet de TBRC fait partie en même temps du crédit de 1,5 million. Aussi, de discuter ce projet après avoir voté la demande de crédit-cadre ne paraît pas tout à fait correct aux yeux de son groupe.

Cette précision n'amenant pas de réaction de la part de l'Assemblée, la 1^{ère} vice-présidente laisse la parole au chef de dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) relève qu'il s'agit d'un rapport d'information qui complète le point 4 de l'ordre du jour. Il précise que le Conseil général peut se positionner sur ce rapport Avenir Robella 2025-2065, mais il n'y aura pas de vote sur ce point. Les deux sont certes liés mais sont présentés un après l'autre. L'ordre est égal, puisqu'ils seront de toute façon discutés au cours de cette même séance. C'est par souci de transparence que le rapport d'information a été transmis en point 5 et n'était en l'occurrence pas une obligation. Le Conseil général est appelé à voter uniquement sur le point 4 qui concerne le troisième crédit-cadre lié à la NPR. Mais peu importe l'ordre, l'un ou l'autre convient au Conseil communal.

Le groupe Agora confirme le maintien de sa demande de modification de l'ordre du jour.

M. Sergio SANTIAGO (Les Verts) souhaite simplement ajouter qu'il a bien entendu la réponse du Conseil communal. Il se trouve que pour le rapport d'information, son groupe a toutefois quelques questions sur lesquelles il souhaiterait entendre le Conseil communal. Des précisions d'informations qui peuvent, d'une certaine manière aussi, avoir une influence sur la demande de crédit pour les études complémentaires. C'est la raison pour laquelle il lui semble aussi logique d'avoir ces informations avant de statuer et se positionner sur la demande de crédit.

Ces précisions ne suscitant pas d'autres remarques, la 1^{ère} vice-présidente fait voter cette proposition d'inverser l'examen des points 4 et 5. Cette dernière est acceptée par 26 OUI, contre 6 NON. Il y a 4 abstentions. Elle poursuit donc l'examen de l'ordre du jour ainsi amendé.

2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

GED 47793

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

La 1^{ère} vice-présidente a reçu un courrier de M. Willy Currit daté du 6 mai. La missive a été diffusée à l'ensemble des membres du Conseil général. Aucun autre courrier n'est parvenu à la Chancellerie.

4. Rapport d'information relatif à l'évolution du projet Avenir Robella 2025-2065

GED rcg45059

La 1^{ère} vice-présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique, comme relevé lors de sa première prise de parole, que ce rapport est un rapport d'information venant compléter celui sur la demande de crédit de 1,5 million qui sera traitée tout à l'heure. Ce rapport a été rédigé par le Conseil communal dans un souci de transparence, afin d'informer le Conseil général que s'il accepte la demande de crédit-cadre de 1,5 million, sur ce montant, environ 200'000 francs pourraient être effectivement pris pour soutenir La Robella, plus précisément pour finaliser les études de ce projet élaboré par TBRC. Il rappelle que tous les membres du Conseil général ont été invités le 22 mai dernier à une séance d'information durant laquelle la coopérative TBRC a présenté ses projets, sa planification et son financement potentiel. Rien n'est figé actuellement sur les idées qui ont été présentées et sur lesquelles il ne va pas revenir ici. La volonté de l'Exécutif était vraiment d'être transparent. Le Conseil communal, dans sa forme actuelle, est favorable à la poursuite des études de ce projet. La Robella est un site important pour le tourisme et les loisirs dans la commune de Val-de-Travers, plus largement dans la région, voire dans le canton.

Actuellement, le Canton travaille sur son plan directeur cantonal, notamment la fiche R_32 qui parle des sites prioritaires touristiques. La commune de Val-de-Travers a participé à ces discussions pour essayer d'inscrire le site de La Robella comme un site d'importance cantonale. Ce rapport d'information est donc à disposition du Conseil général. Il répondra volontiers aux questions des groupes, notamment celles déjà annoncées par le représentant des Verts, mais il ne veut pas aller plus loin parce que toutes les informations sont dans ce rapport.

Ces deux objets à l'ordre du jour sont effectivement liés. C'est-à-dire que si la NPR est acceptée, une potentielle entrée en matière sur ce projet Avenir Robella verra le jour. Si la NPR est refusée, il ne sera pas possible d'entrer en matière sur ce rapport en l'état et peut-être que le Conseil communal devra soumettre une demande de crédit spécifique pour ce point à l'autorité législative. L'un ne va pas avec l'autre, il précise que la NPR peut très bien fonctionner sans La Robella. Par contre, La Robella va difficilement fonctionner sans le soutien par le crédit-cadre NPR. Pour conclure, M. Simon-Vermot répond volontiers aux questions plus spécifiques, pour autant qu'il connaisse effectivement les tenants et aboutissants qui sont plutôt aux mains de la coopérative.

La 1^{ère} vice-présidente ouvre la discussion générale et passe la parole aux différents groupes.

Mme IOSET (POP) fait l'intervention suivante : « *En fait, c'est une question de compréhension. Nous avons de la peine à comprendre le deuxième paragraphe de la page deux du rapport d'information. Est-ce que*

le Conseil communal peut nous dire quelle est la somme précise de la subvention annuelle de TBRC par an et par habitant de Val-de-Travers aujourd'hui ? »

M. SIMON-VERMOT (cc) explique qu'il s'agit effectivement d'un calcul assez mathématique qui a été établi en plusieurs phases. Peut-être que les anciens membres du Conseil général se souviendront mieux. Il y avait un montant de 20 francs par habitant qui avait été voté en 2009 par le Législatif, valable jusqu'en 2028, soit jusqu'à la fin de la concession. Sur ces 20 francs par habitant de base, a été rajoutée ensuite une subvention supplémentaire de 9,07 francs par habitant, mais qui compensait les intérêts versés par TBRC sur le prêt octroyé en 2009. Ensuite, ce complément a été baissé de 20 % dans le cadre des mesures d'économies budgétaires. C'est donc une espèce d'échange. 20 francs sont versés, 9,07 francs supplémentaires sont accordés mais tout en restant chez nous en compensation des 20 francs qui devaient être remboursés par le TBRC. L'idée étant de donner pour que TBRC puisse nous rembourser. C'est un peu compliqué, mais le Conseil communal communiquera un schéma plus clair prochainement pour définir combien coûte TBRC. M. Simon-Vermot demande à ses collègues s'ils se souviennent mieux de la situation.

M. Yves FATTON (cc) complète qu'actuellement et sauf erreur, cela représente 8 ou 9 francs par habitant qui sont effectivement versés à TBRC. Il ne dispose pas non plus des chiffres détaillés. Mais ce montant, versé physiquement et annuellement à TBRC, est en-dessous de 10 francs par habitant. La coopérative rencontre quelques difficultés en partant de 20 francs à la base de se retrouver à une subvention effective de 9 francs. C'est plus compliqué de faire fonctionner les installations. Les 20 francs le permettaient, les 9 francs actuellement ne le permettent plus. Entretemps, de l'argent a été versé et des sommes ont été mises à disposition de TBRC, la Commune s'est ensuite quelque part remboursée sur ces sommes versées. N'ayant pas le détail, il va le chercher.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique qu'il va trouver le montant pendant la poursuite des débats.

La 1^{ère} vice-présidente laisse donc la parole aux groupes.

M. Nicolas BÉRANECK (PS) prend la parole en ces termes : *« Tout d'abord, nous tenons à remercier chaleureusement le Conseil communal pour le rapport d'information qui nous est présenté ce soir. Nous souhaitons également adresser nos remerciements à la coopérative TBRC pour le développement de ce projet qui s'aligne parfaitement avec le positionnement stratégique de notre région.*

La diversité des activités proposées, la mise en valeur de quatre saisons du site et l'accent mis sur les familles sont autant d'éléments qui renforceront l'attractivité touristique du Val-de-Travers. Le projet de remplacement du télésiège par des télécabines nous a paru faire sens et permettra des économies intéressantes. A noter toutefois que le calendrier nous semble particulièrement serré. Nous espérons qu'il pourra être respecté compte tenu de la fin de la concession en 2028. Les perspectives de rentrées financières nous ont initialement paru optimistes. Nous avons été quelque peu rassurés lors de la séance d'information du 22 mai dernier.

Pour conclure, bien que n'ayant pas à voter sur ce point aujourd'hui, nous tenons à exprimer notre intérêt et notre soutien pour ce projet. Nous sommes impatients de recevoir plus d'éléments concrets pour pouvoir nous prononcer de manière définitive sur un soutien communal à ce beau projet. Merci de votre attention. »

M. Heinz SALVISBERG (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Nous remercions le Conseil communal pour son rapport d'information dans ce dossier de longue haleine et qui s'avère encore et toujours aussi sensible, compte tenu non seulement de la symbolique que les porteurs du projet veulent y associer, mais aussi des contraintes et de la fragilité financière récurrente à laquelle doit faire face le TBRC. Nous remarquons par ailleurs qu'il s'agit là d'une planification qui engagerait la collectivité pour 40 ans !!, du*

jamais vu dans les rapports et demandes de crédits dans le domaine touristique depuis la fusion à Val-de-Travers.

Nous saluons les efforts déployés depuis une dizaine d'années par les membres de la coopérative pour maintenir des activités diversifiées sur le site et une conversion multisaisons nécessaire, ainsi que la transparence de leur part en mettant à disposition les documents sur leur projet de rénovation et développement.

Nous souhaitons également souligner l'abandon de l'idée de prolonger la future télécabine jusqu'au Crêt de la Neige. Notre groupe plaçant depuis des années pour un tourisme doux, à l'inverse d'un tourisme de masse, avait déjà fait remarquer clairement au Conseil général dès 2019 que ce serait une aberration économique, paysagère et vraisemblablement énergétique. Mais il aura fallu trois ans et une première phase d'études pour que la commission de développement du TBRC et les autorités communales et cantonales semblent enfin arriver à des conclusions analogues et confirment officiellement le non-sens d'une télécabine tout en haut.

Puisqu'il nous est proposé de nous exprimer sur ce dossier, qui comporte pour l'instant encore beaucoup d'inconnues et d'incertitudes, nous tenons à préciser que nos propos n'ont aucunement la vocation à encourager ni à décourager les porteurs du projet, mais simplement à faire part ici, de manière aussi objective et factuelle que possible, de certaines interrogations voire de préoccupations, suite à la lecture des documents et après la présentation de mercredi dernier. Nos questions et remarques ont trait principalement aux impacts, qui ne sont pas négligeables, et à la viabilité de l'avant-projet.

Concernant les impacts :

- a) *Il y a évidemment les nuisances dues au trafic supplémentaire. La fréquentation annuelle du site est prévue d'augmenter de quelque 40'000 visiteurs actuellement à près de 60'000 visiteurs par an, afin de pouvoir trouver un certain équilibre financier. Pour rappel, la fréquentation au Creux du Van est de l'ordre de 120'000 visiteurs, donc l'avant-projet table grosso modo sur la moitié de cette fréquentation.*

À notre avis, un pareil afflux de visiteurs du côté de Buttes, qui ne va pas se faire exclusivement via le train, engendrera inévitablement le même type de nuisances qu'a connu le village de Noiraigue ; c'est-à-dire engorgement de la circulation routière, gestion calamiteuse du parcage en l'absence de places en suffisance, déchets sauvages, ras le bol des habitantes et habitants, etc.

Certes il est suggéré de déplacer le stand de tir, mais si c'est pour le mettre au vallon de la Doux et les Vys à l'ouest de Buttes, la Nature va encore plus en souffrir.

D'où notre préoccupation et question : avec pareil avant-projet, les citoyennes et citoyens du village de Buttes sont-ils véritablement prêts et disposés pour subir les impacts supplémentaires dus au trafic et l'afflux, ceux-ci pouvant correspondre à l'équivalent d'un « demi-Creux du Van » ?

- b) *Station d'arrivée amont : telle que dimensionnée dans un des documents (Plan d'action, fig. 5.2, page 19), la future station d'arrivée de la télécabine occuperait une grande superficie. Nous considérons que pareille emprise constituerait une véritable verrue dans le paysage, à l'évidence à l'encontre des objectifs d'un tourisme doux. Pour rappel, l'accord de positionnement stratégique APS Val-de-Travers est censé positionner la région au cœur d'un « cadre de vie vert, naturel et préservé ».*

Nous demandons donc que les dimensions d'une future station soient réduites au strict minimum, dans une stratégie de tourisme effectivement durable.

- c) *Le paysage naturel et le cadre paisible pour des activités de plein air dont jouit encore le plateau de La Robella sont des atouts logiquement mis en avant par les porteurs du projet. Il convient toutefois de rappeler que cela n'est pas voué à perdurer, malheureusement. En effet, bientôt, lorsque les visiteurs parviendront au plateau, en se tournant vers le nord, ils auront droit à une vue imprenable sur le parc éolien de la Montagne-de-Buttes ! Celles et ceux qui voudront se balader vers l'est, direction Creux du Van, ou vers l'ouest, direction Chasseron, rebelote, ils seront confrontés aux parcs projetés du côté vaudois.*

D'où notre préoccupation et question : l'industrialisation des crêtes pour produire de l'énergie éolienne permettra-t-elle de garder ce site aussi attractif et « fun » que cela pour des visiteurs externes en quête de nature et de paysages reposants, ou assistera-t-on plutôt à un désintérêt de

leur part ainsi que des Vallonniers, face à ce qui s'apparentera davantage à un confetti de nature cerné de mâts métallisés et bruyants ?

- d) *Ce qui est tout autant navrant, ce ne sont pas seulement les nouvelles pistes pour vélos et trottinettes à travers la forêt, mais aussi le petit terrassement au Crêt de la Neige, qui impliquerait un nivellement supplémentaire de la crête, un gyrobroyage quasiment comme préparation préalable à une éventuelle poursuite d'une télécabine jusqu'en haut. Le tapis roulant quant à lui donne l'impression que l'on se trouve sur une sorte d'escalator, dans un aéroport ou un grand centre commercial, ce qui correspond à l'objectif visé : la consommation. Il manque encore le rafraîchissement musical.*

Concernant la viabilité financière :

La lecture des projections économiques et financières a retenu notre attention, d'autant plus que les différentes formes de subventions communales et cantonales constituent une part prépondérante et décisive. Dans un premier temps il s'agit d'un montant de 460'000 francs, via un financement NPR, juste pour pouvoir finaliser les études de détail du projet, puis par la suite pour la phase de réalisation, de l'ordre de 12,2 millions de francs. Comme indiqué dans la version 2 de l'avant-projet, le TBRC a encore besoin de 20 ans pour rembourser une dette auprès de la Commune de 381'500 francs concernant les installations actuelles.

Si on peut imaginer que la subvention communale de 210'000 francs par an, en se projetant sur plusieurs décennies, pourrait être convertie partiellement afin de constituer un tiers des 12 millions envisagés, nous nous posons des questions quant à la contribution cantonale espérée, équivalente de 3,7 millions.

En effet si nos informations sont correctes, le Canton octroie environ 2 millions de subvention annuelle au domaine touristique, dont 1 million pour Tourisme Neuchâtel qui est en charge de la promotion pour l'ensemble des acteurs dans tout le canton. Le solde annuel étant d'environ 1 million, il faudrait l'équivalent de plus de 3 ans et demi qui soit alloué pour le seul projet de La Robella, ce qui nous paraît peu réalisable et équilibré vis-à-vis des autres régions qui ne manquent pas de projets non plus. D'où notre question au Conseil communal : est-ce que ces chiffres concernant le budget cantonal dédié au tourisme peuvent être globalement confirmés ?

Si d'autre part le Canton rechigne à injecter 3,7 millions dans ce projet, mais seulement une partie par faute de moyens ou pour toute autre raison, le risque est évident que les porteurs se tourneront une fois de plus vers la très généreuse commune de Val-de-Travers afin de combler le manque. Dès lors notre question et préoccupation certaine : quelle serait l'attitude du Conseil communal si les porteurs du projet n'ont d'autre solution que de venir demander une énième rallonge supplémentaire au-delà des 3,7 millions escomptés ?

Pour finir, le Conseil communal considère dans son rapport d'information que l'orientation donnée à « Avenir Robella 2025-2065 » serait tout à fait pertinente ; permettez-nous d'être nettement plus sceptiques. Face à ces interrogations et doutes, notre groupe espère entendre des éléments et des réponses convaincantes de la part du Conseil communal. »

M. Olivier FAHRNI (PLR) prend la parole à son tour : *« Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport ainsi que de la présentation à laquelle nous avons été conviés la semaine passée.*

Ce projet semble sensé, mettant en avant les qualités de notre région en quatre saisons et non plus seulement en hiver. Permettre d'offrir l'accès à toutes et tous à l'aide de la télécabine et en combinaison à la gare de Buttes toute proche nous semble tout à fait réalisable. Le tourisme dans notre région n'est pas forcément aisé à promouvoir, mais il deviendra certainement de plus en plus important dans le futur.

C'est pourquoi le groupe PLR, dans sa majorité, soutient le projet pour autant que celui-ci soit soutenu tant par le Canton que par la Confédération et qu'il s'avère réalisable dans les délais et coûts projetés. »

M. SIMON-VERMOT (cc) a trouvé le chiffre demandé par le groupe POP et l'informe donc que la subvention annuelle se monte désormais à 287'000 francs, correspondant aux 20 francs par habitant, auxquels étaient ajoutés 9,07 francs par habitant tel qu'évoqué plus haut. Sur ce montant total de 29,07 francs par habitant, 20 % ont été réduits dans le budget 2023 en accord avec TBRC et 20 % dans le budget 2024. La subvention initiale était de 320'000 francs précédemment et désormais s'élève à 287'000 francs.

Il poursuit en remerciant les autres groupes d'avoir pris position sur ce rapport d'information. Il va tenter de répondre aux questions du groupe des Verts. Effectivement, un tel projet ne va pas sans des questions sur la circulation et le stationnement. Cela reste une grande problématique dans notre région, tel que cela se voit à Noiraigue ou vers d'autres sites touristiques. L'impact des véhicules individuels est important. Il sera important aussi pour la Commune d'accompagner ce projet mais aussi les autres, comme cela a pu être réalisé à Noiraigue avec plus ou moins de succès. Le Conseil communal a essayé de résoudre le flux de trafic et la problématique du stationnement par la construction d'un parking, tout en espérant que les gens utilisent les transports publics. Val-de-Travers a la chance d'être traversé par une ligne ferroviaire. Buttes est au pied d'une ligne ferroviaire, comme Noiraigue ou Môtiers. Aussi, le Conseil communal espère vraiment que La Robella fera cette publicité, si le projet 2025-2065 se réalise, que les transports publics sont vraiment la solution pour de telles activités de loisirs. Effectivement, la Commune devra accompagner aussi les travaux.

Au sujet de la surface de la station d'arrivée de la télécabine, M. Simon-Vermot ne souhaite pas se prononcer maintenant puisque justement le montant de 460'000 francs doit permettre aux porteurs de projets, soit la coopérative TBRC et non la commune de Val-de-Travers, de finaliser les études tant au niveau technique qu'au niveau du business plan. Pour les infrastructures liées à la télécabine, sera réalisé ce qui pourra l'être. À noter que ce site se trouve dans une zone avec une affectation spécifique. Cela signifie si TBRC peut utiliser une certaine surface de construction, cela sera de toute façon surveillé par les différentes instances cantonales et communales.

Au niveau des éoliennes, il ne va pas prendre position. Peut-être certaines personnes apprécieront la vue sur les éoliennes, peut-être d'autres non. Il n'est toutefois pas certain que cela attire ou que cela fasse fuir les gens. Il ne sait simplement pas. L'avenir le dira, en 2025 ou en 2065.

Concernant le nivellement, il pense qu'il y a une incompréhension. Il ne croit pas qu'il y ait un nivellement prévu au Crêt de la Neige, mais c'est un nivellement sur le téléski qui mène au Crêt de la Neige qui permettrait d'utiliser ce tracé pour les VTT. Il ne pense pas que ce nivellement soit pour une future télécabine ou une future annexe ou extension de la télécabine. Il ne croit pas que ce soit le but, sachant qu'au niveau de l'affectation du territoire, cela n'est pas possible. Il imagine qu'il y a d'autres intérêts aussi qui seront mis en balance par rapport à ce projet. Mais La Robella le dit clairement dans son rapport qui a été transmis aux membres du Conseil général *in extenso*. Il n'est plus prévu de télécabine jusqu'au Crêt de la Neige, ce qui avait été évoqué à une époque pour renforcer l'attractivité du site. Maintenant, TBRC est sur un projet beaucoup plus doux et le Conseil communal l'espère plus durable également.

Au niveau du financement, cette discussion devra être reprise par le Conseil général au moment où TBRC aura finalisé son plan de financement. Cela ne sera évidemment pas au Conseil communal de décider si la Commune verse 2 millions, 3,7 millions ou 12 millions de francs. Le Conseil communal va travailler pour que l'impact financier soit le plus faible possible pour la Commune. Il espère vraiment que TBRC trouve d'autres financements que simplement la Commune. Comme le groupe des Verts l'a relevé, la Commune n'est pas le gentil, le généreux donateur qui peut payer tous les projets à toutes les entreprises ou institutions.

Le plan de financement proposé et présenté par TBRC constitue une première version qui devra être affinée. Affiner les chiffres également, est-ce toujours un montant de 12,2 millions qui devra être trouvé ? S'agira-t-il de moins ou de plus ? Et après, qui financera ? Pour l'instant, l'estimation de ce projet vise un soutien communal de 3,7 millions de francs. Mais de nouveau, cela sera à l'autorité législative de se prononcer. Au niveau du Canton, il informe que TBRC aura une séance début juin avec Messieurs les conseillers d'Etat Ribaux et Favre pour présenter justement cette première étude, dans l'objectif de demander au Canton un soutien de 230'000 francs pour la finalisation des études. À voir maintenant si le Canton soutiendra ou non ce projet. Quoi qu'il en soit, cela sera une condition *sine qua non*. Dans la présentation, il y a deux phases test « Go / No Go ». Celle-ci, les 230'000 francs multipliés par deux (instances cantonale et communale), puis le deuxième « Go / No Go » au moment du bouclage du financement. C'est-à-dire que si les collectivités publiques n'acceptent pas le financement de 12,2 millions estimés actuellement, La Robella fermera simplement ses portes, en tout cas pour la partie en haut du site. Pour l'instant, il n'y a pas une position définitive. Le résultat de ces études est justement attendu. Elles sont relativement chères, presque un demi-million de francs pour des études techniques, financières, marketing, etc. C'est un très gros montant. Mais maintenant, le Conseil communal, dans son rapport d'information, a été convaincu que La Robella reste un site touristique important, pas seulement pour les gens de la région du Val-de-Travers, mais plus largement pour le Canton, voire davantage.

Les membres du Conseil général l'ont peut-être vu dans le journal Le Temps il y a quelques mois maintenant, cette station de moyenne montagne qu'est La Robella est plus en avance que d'autres dans le canton par exemple, qui misent davantage sur la saison hivernale. La Robella a décidé de tourner la page de la neige. Il y a encore quelques années, un enneigement mécanique était envisagé et puis même le président de la coopérative a relevé que c'était heureux de ne pas s'être engagé dans cette direction à l'époque parce que maintenant tous les partenaires se seraient cassé les dents. La neige, même si elle peut être produite, il faut la stocker, l'entreposer et enfin la maintenir. Avec les températures actuelles, cela ne fonctionne plus. La Robella vise donc les quatre saisons avec une période estivale qui sera peut-être un peu plus longue, des périodes automnale et printanière qui pourront permettre des activités et aussi un peu de tourisme doux sur la station. Mais la neige est mise de côté. Comme l'a relevé M. Jacques Haldi, président de TBRC, il s'agit de la cerise sur le gâteau. Le jour où il y a quand même un peu de neige, peut-être que ces infrastructures pourront être utilisées pour apprendre aux enfants à descendre La Robella comme la plupart d'entre nous l'ont appris.

Il s'agit donc d'un rapport d'information sur un projet qui n'est pas le nôtre, sur lequel la Commune s'engage effectivement potentiellement à verser 230'000 francs. La suite, effectivement, le Conseil communal accompagnera au plus proche possible les porteurs du projet pour qu'ils aillent dans la bonne direction et que le jour où tout est finalisé, que le Conseil général puisse décider si oui ou non La Robella continue sous la forme proposée par la coopérative ou si elle s'arrête. Si elle maintient peut-être ses activités uniquement sur le bas du site, avec le minigolf, la féeline, le pumptrack, etc. Voilà la situation actuelle, à la croisée des chemins, c'est le premier « Go / No Go » qui est lié au point 5 de l'ordre du jour, la demande de crédit NPR. Si le Conseil général l'accepte, le Conseil communal s'engage à ce moment-là et sous condition que le Conseil d'Etat soutienne et verse 230'000 francs. Le Conseil communal n'a pas discuté, ni décidé de verser 460'000 francs. Il faut vraiment qu'il y ait un soutien aussi d'une autre collectivité publique qui est le canton de Neuchâtel. Selon les dires de certains membres du Conseil d'Etat, il y aura un soutien potentiel. C'est désormais à TBRC de vendre son projet auprès de Messieurs Favre et Ribaux le 3 juin prochain.

M. SANTIAGO (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Je tenais quand même à remercier le Conseil communal pour ces précisions. Si je résume un petit peu nos réflexions, une de nos craintes, c'est par rapport au financement des 12 millions à venir. Parce que j'imagine que la première phase sur les études sera validée autant par le Canton que dans le cadre du crédit NPR présenté ce soir. Donc ma question sera relativement simple : est-ce que le Conseil communal a évoqué un montant plafond déjà avec les porteurs du projet concernant la future réalisation ? Ces 3,7 millions qui apparaissent dans l'avant-projet ? Est-ce que le Conseil communal a dit OK, mais on n'ira pas au-delà de ça ? Ce qui nous a amenés aussi à nous poser la question : oui, mais si tout d'un coup, le Canton dit : « on n'a pas plus de 2 millions et demi à mettre », le TBRC va se trouver dans une situation assez inconfortable où il aura peut-être les trois quarts du financement à disposition, mais où il sera obligé d'aller encore chercher ailleurs et on sait combien ça va être difficile sans certaines garanties. Donc ma question est : est-ce que le Conseil communal s'est déjà en quelque sorte prononcé par rapport aux futurs gros investissements très conséquents qui ne vont pas manquer d'arriver ? »*

M. SIMON-VERMOT (cc) relève que c'est une bonne question. Ce qui a été précisé à TBRC, c'est que son projet ne doit pas coûter plus cher que cela ne coûte maintenant. Avec le projet en cours, l'idée était de transformer la subvention annuelle en un prêt portant intérêt sur plus long terme. Effectivement, la concession est de 40 ans, donc c'est une utilisation à très long terme qui est visée. Les chiffres n'ont pas été évoqués, le Conseil communal n'a pas dit qu'il payerait 12,2 millions, les 3,7 millions découlent des discussions tenues avec TBRC comme limite que cela ne doit pas coûter davantage. Le Conseil communal est prêt, sous réserve de l'acceptation du Conseil général, de transformer cette subvention annuelle en un prêt à plus long terme, et après cela devrait s'arrêter là. En espérant ensuite que la coopérative arrive à dégager suffisamment de recettes pour payer les charges. Ce sont également toutes des questions qui préoccupent le Conseil communal. Il attend donc avec impatience le résultat de ces études. Il a déjà pris quelques notes par rapport à la présentation de la semaine dernière. Quelques chiffres l'interpellent aussi et il aimerait qu'ils soient étayés. Une vision à 40 ans, cela reste du domaine de la boule de cristal et de Madame Soleil ! Personne ne l'a ! Une vision à quatre ans est déjà compliquée, mais à 40 ans, ce l'est encore davantage. Le Conseil communal espère donc vraiment que les chiffres qui seront proposés, qui

seront étudiés, permettront aussi de se positionner, qu'ils seront réalistes tant pour le projet que pour les finances communales, afin qu'ensuite il puisse soumettre un rapport au Législatif. Il confirme qu'il n'a pas été évoqué de chiffre maximal, mais les 3,7 millions correspondent à l'enveloppe qui a été discutée avec TBRC. C'est à la charge de la coopérative de trouver les autres montants pour compléter le besoin total. À ce stade, il n'y a pas eu d'engagement de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, la 1^{ère} vice-présidente clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Crédit de 1'500'000 francs en faveur d'un troisième crédit-cadre favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale

GED acg45053 | rcg44015

La 1^{ère} vice-présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que c'est effectivement le point important de la soirée : cette demande du Conseil communal d'un crédit de 1,5 million pour des projets relevant principalement de la politique régionale, soit une politique de développement économique et touristique. Il rappelle tout d'abord les deux crédits-cadres de 1,5 million chacun qui ont été acceptés par le Conseil général en 2012 et 2016, comme indiqué dans un rapport de décembre 2020. Ces deux crédits sont maintenant épuisés. Depuis 2012 jusqu'à 2020, en un peu plus de huit ans, un solde en décembre 2020 a pu être utilisé jusqu'en 2024. Le Conseil communal a mis quelques années à utiliser à bon escient ces fonds. Tous les détails figurent dans le rapport du Conseil communal de décembre 2020. Aujourd'hui, à l'orée d'une nouvelle législature, l'Exécutif pense que c'est un outil utile, important, qui permet beaucoup de flexibilité et de souplesse pour justement accompagner des porteurs de projets qui ont des idées pour notre région.

C'est un crédit d'un montant important. Les deux premiers crédits-cadres avaient été financés par le fonds de l'aide à la fusion, donc de l'argent qui venait du Canton. Là, c'est de l'argent communal. C'est une autre échelle au niveau du financement, mais le principe est de pouvoir bénéficier d'une même enveloppe à utiliser au gré des projets. Il rappelle que plusieurs années ont été nécessaires pour employer les deux premiers crédits. Le Conseil communal envisage également que ce nouveau crédit soit utilisé pour des projets porteurs d'avenir soutenus soit par la Confédération et le Canton, soit en tout cas par le Canton et notre Commune. M. Simon-Vermot cite l'un des derniers projets soutenus : l'espace Jacot chocolatier à Môtiers, des soutiens importants pour une entreprise. Il relève, comme mentionné dans la presse, que le propriétaire, M. Knöpfel, n'a pas seulement Jacot chocolatier à Môtiers, mais également des chocolatiers à Genève et à Bâle. C'est donc intéressant de garder ces forces vives ici dans la région.

Ce crédit-cadre est un outil mettant de l'argent à disposition du Conseil communal, dans un cadre très précis de nouvelle politique régionale, gérée par la Confédération et par le Canton avec un cahier des charges administratif extrêmement strict. Comme indiqué dans le rapport, d'autres projets, qui ne sont pas forcément soutenus par la Confédération, pourraient être accompagnés, mais cela reste des projets entrant dans ce cadre de développement économique et touristique.

La demande présentée aujourd'hui mentionne deux projets qui pourraient bénéficier d'une aide via ce crédit : La Robella, tel qu'évoqué ci-avant, et la revalorisation et la renaissance du site Dubied. Ce dernier est inscrit en tant que mesure-phare de l'accord de positionnement stratégique qui vient d'être signé en février 2024 avec le Canton et les autres régions. Une renaissance du site Dubied à l'échelle de la Commune, car ce site vit toujours et appartient à des propriétaires privés dans sa majorité.

Cet outil permet vraiment un formidable effet de levier. Comme expliqué dans le rapport, un franc investi par la Commune permet de rapporter trois fois plus d'autres partenaires, collectivités publiques, Loterie romande ou autre. C'est le ratio constaté à l'utilisation des deux premiers crédits-cadres. Ainsi, pour 3 millions investis, il y a quelque 10 millions dépensés dans la région pour soutenir des projets. Certains ne sont pas arrivés à terme malheureusement, et d'autres le sont. Ce système est extrêmement fort et beaucoup de communes nous envient. En effet, il semble que notre Commune est la seule du canton à l'utiliser. Pas parce qu'elle est plus intelligente que les autres, mais simplement car elle a su saisir l'opportunité d'utiliser tout d'abord l'argent de la fusion et de proposer de continuer par le biais d'un

investissement communal. Certains nous regardent avec des yeux envieux parce que cela permet d'attirer aussi de l'argent chez nous. Cette demande correspond à la ligne politique que s'est fixée notre Commune depuis de nombreuses années : investir ici, au niveau local, promouvoir une économie de proximité. Un point, ajouté par rapport à la première version, concerne l'information à la commission de gestion et des finances des tirages effectués supérieurs à 10'000 francs. En effet, l'utilisation est décidée par le Conseil communal sur des critères évidemment stricts, et cette utilisation n'était pas annoncée à la CGF lors des précédents crédits-cadres. Cette information permettra aussi d'orienter les futurs projets, si les premiers projets soutenus n'allaient pas tout à fait dans le sens de la CGF. Le Conseil communal espère toutefois que ce ne soit pas le cas, car toute la liste des projets soutenus depuis 2012 démontre qu'ils avaient un vrai potentiel.

Aux yeux du Conseil communal, il s'agit d'un outil véritablement important qui permet de la flexibilité. Grâce à elle, le Conseil communal peut très rapidement décider d'octroyer un montant, à condition que la Confédération, le Canton ou d'autres partenaires le fassent. Si à chaque fois qu'un partenariat est trouvé, il est nécessaire de remonter un rapport à la CGF puis au Conseil général, les démarches prennent alors passablement de temps. Il y a des décisions qui doivent pouvoir être débloquées très rapidement, en seulement quelques semaines, et ce système permet de le faire. Dès lors, l'Exécutif espère vraiment que le Conseil général soutiendra cette proposition de recourir à un outil performant permettant à notre économie principalement touristique, mais aussi potentiellement commerciale, de se développer, de créer des emplois et de la richesse dans notre Commune.

Avant d'ouvrir la discussion générale, la 1^{ère} vice-présidente cède la parole à la CGF.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) fait l'intervention suivante : *« Avant de commencer le rapport de la CGF, je tiens à corriger les dates annoncées des crédits précédents. M. Simon-Vermot a mentionné 2012 et 2016 et sauf erreur, ce sont 2009 et 2012. Donc la commission de gestion des finances a pris connaissance de cette demande de crédit-cadre du Conseil communal le 29 avril dernier.*

Outre ce rapport du Conseil communal, la commission a prêté une attention particulière aux rapports traités lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2020 et dont un lien se trouve en page une. Ce dernier permet de mieux saisir les avantages qu'ont procuré les crédits cadres NPR précédents.

Il s'agit d'un outil regardé avec envie par les autres communes qui permet à notre Commune d'engager rapidement des fonds pour des projets d'importance relevant de la politique régionale. Cette réactivité stimule les aides octroyées par le Canton et la Confédération. Ainsi, les crédits-cadres précédents, d'un montant total de 3 millions de francs, ont permis d'apporter environ 6 millions de francs supplémentaires par les autres partenaires publics à une vingtaine de projets NPR et de contribuer à la consolidation et à l'extension de secteurs économiques importants. Cet outil est ainsi d'une importance stratégique pour la Commune. Il est d'ailleurs parfaitement aligné sur l'accord de positionnement stratégique récemment renouvelé avec le Canton, le 23 février 2024.

La commission s'est demandé quelle sera la temporalité de ce nouveau crédit-cadre. Expliquant qu'il a fallu plus de dix ans pour épuiser le dernier crédit-cadre qui a été octroyé en 2012, le Conseil communal a expliqué que cette nouvelle demande n'avait pas d'échéance temporelle et que son utilisation dépendra principalement des projets à venir. L'idée de base est cependant d'en faire usage sur une législature.

Sachant que les crédits cadres NPR précédents ont été octroyés sous forme d'aide à fonds perdu ou de prêts à taux préférentiel ou sans intérêt, la commission s'est demandé si certains prêts doivent encore être remboursés. Le Conseil communal et les responsables des finances ont indiqué qu'il n'y a plus de prêts en attente de remboursement.

Comprenant qu'il n'y a pas de limite de montant, la commission a débattu pour savoir si elle ne devrait pas être consultée avant chaque tirage dépassant un certain montant. Il en a résulté que cela serait contraire au principe des crédits-cadres, que les conditions d'octroi sont clairement définies dans l'arrêté et que cela prêterait l'agilité et la rapidité qui font justement la force de cet outil. Bien que les tirages de tous les crédits-cadres soient listés dans les rapports des comptes, la commission a tout de même souhaité en être informée pour ce crédit-cadre spécifique et elle a donc demandé d'amender l'arrêté qui vous est soumis ce soir pour ajouter l'alinéa trois de l'article trois, qui mentionne : « La commission de gestion et

des finances est informée oralement des tirages sur le crédit-cadre supérieurs à 10'000 francs décidés par le Conseil communal. »

Suite à cet amendement, la commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité la demande relative au troisième crédit-cadre de 1'500'000 francs favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale. »

La 1^{ère} vice-présidente laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M. FAHRNI (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le groupe PLR a bien pris connaissance de cette demande de crédit et en a longuement débattu. Il s'agit là d'un montant substantiel qui, d'un premier abord, peut sembler excessif. C'est en parcourant le rapport que nous avons pu nous rendre compte de la pertinence d'un tel outil lié à la NPR. Ces deux prédécesseurs ont en effet permis de soutenir non seulement notre économie locale, mais aussi d'améliorer le cadre touristique dont nos citoyens peuvent amplement profiter. Son utilisation liée à l'éligibilité des projets par la loi fédérale sur la politique régionale semble bel et bien un gage de son sérieux.*

L'impact sur les finances de notre Commune n'aura lieu qu'au moment de son utilisation et non pas sur les comptes d'une seule année. Le dernier crédit voté en 2012 aura duré douze ans, ce qui représente environ 125'000 francs par année en moyenne.

Nous ne savons pas combien de temps durera ce nouveau crédit, mais il est là pour soutenir notre économie de façon rapide et précise, ce que nous ne pouvons que soutenir malgré l'incertitude temporelle. Nous tenons également à remercier le Conseil communal pour sa transparence quant à l'utilisation immédiate d'une partie de ces fonds, notamment dans le cadre des projets de renouvellement des sites Dubied et de La Robella. Nous sommes convaincus que le solde du montant disponible sera utilisé par le Conseil communal à bon escient et lorsque cela s'avérera nécessaire. C'est pourquoi le groupe PLR, dans sa majorité, soutient l'adoption de ce rapport. »

M^{me} IOSET (POP) fait l'intervention suivante : *« Le groupe POP remercie les auteur-e-s des différents rapports qui nous sont présentés ce soir. Comme d'autres membres du Conseil général, nous pensons que les points 4 et 5 sont étroitement liés.*

Nous comprenons le crédit-cadre comme l'octroi d'un droit de dépenser pour un projet global, un outil servant à faciliter l'exécution des travaux sans avoir à présenter des rapports détaillés à chaque pas. Et nous sommes acquis à l'idée de donner à notre Exécutif la latitude de gérer un projet d'envergure d'une manière plus légère et rapide.

Toutefois, « la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale » n'est justement pas un projet. Nous ne sommes pas très à l'aise de constater qu'un tel crédit peut être utilisé pour soutenir des entreprises privées sans consulter le Conseil général. On pense justement à l'espace Jacot à Môtiers. Nous aimons beaucoup le bon chocolat et nous sommes fiers des produits haut de gamme fabriqués dans notre Commune, mais nous nous serions opposé-e-s à l'octroi d'une aide et en plus une aide à fonds perdu, à une entreprise à but lucratif, avec l'argent des contribuables qui ne peuvent malheureusement pas toutes et tous se payer du chocolat de ce niveau-là.

Dans son rapport, le Conseil communal mentionne deux exemples de projets justifiant la demande du crédit-cadre d'un million et demi de francs : le site Dubied et Avenir Robella 2025-2065. Ce dernier, amplement étayé par les trois rapports qui nous ont été présentés, est un projet énorme qui, pour notre groupe, mériterait d'être traité individuellement. Les responsables de TBRC semblent aller dans le bon sens en prévoyant des hivers sans neige et cherchant à développer de manière moderne et simplifiée l'offre de loisirs pour toutes et tous dans notre Vallon. Que La Robella soit ouverte et active pendant les quatre saisons pour petits et grands, familles, classes et courses d'école, et ceci à des prix accessibles, est une idée qui séduit le POP. Nous tenons à remarquer qu'à plusieurs reprises dans les rapports de TBRC, il est dit qu'on ne peut pas attendre que la station puisse fonctionner sans subventionnement. Si le projet voit le jour tel qu'il est proposé, il ne faudra pas espérer que La Robella « tourne » toute seule...

La réaffectation du site Dubied, pour laquelle nous avons reçu beaucoup moins d'informations, constitue aussi un dossier important. Nous nous réjouissons d'avoir plus de détails à son sujet. Avant d'arrêter notre vote, nous écouterons avec attention les différentes interventions et surtout les explications du Conseil communal sur la demande de crédit-cadre qui nous occupe. »

M. François OPPLIGER (PS) prend la parole à son tour : *« Ce soir, il nous est soumis un troisième crédit-cadre pour développer la politique régionale. Les deux premiers crédits-cadres ont fait leurs preuves et ont été fort utiles pour favoriser le développement de notre Commune. En effet, ils ont permis de faciliter des projets de développement régional, touristique et économique.*

Les précédents crédits-cadres ont été fort utiles au développement de la Commune.

Ce mécanisme de crédit-cadre permet un effet de levier et donne au Conseil communal plus de réactivité lorsqu'une opportunité répondant aux critères de la politique régionale se manifeste.

Le montant des précédents crédits-cadres a permis, par effet multiplicateur, des investissements cumulés de plus de 9 millions de francs. Pour la Commune cela est un retour sur investissement.

Le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté. Un grand merci au Conseil communal pour la rédaction de son rapport. »

M^{me} Christiane BARBEY-WEBER (UDC) s'exprime en ces termes : *« Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour ce rapport de demande de crédit-cadre de 1'500'000 francs. Ce crédit-cadre nous paraît en effet indispensable pour donner l'aide qu'il convient et soutenir le tourisme et l'industrie.*

C'est un bon mécanisme qui laisse au Conseil communal une marge de manœuvre sans forcément passer par le Conseil général et qui permet de faire avancer certains projets.

Nous avons jusqu'à présent toujours soutenu le mécanisme de crédit-cadre. Nous espérons que ce crédit permettra de faire avancer des projets pluriels dans la Commune. Notre groupe acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. »

M. STIRNEMANN (AGORA) fait l'intervention suivante : *« Le groupe Agora se pose quelques questions. En effet, nous sommes étonnés que l'on nous propose cette demande de crédit maintenant, alors que les nouvelles autorités viennent d'être élues. Nous pensons qu'il serait préférable de reporter cette demande en septembre.*

Lors des deux premiers crédits de 2009 et 2012, la Commune n'était pas dans les chiffres rouges depuis cinq ans comme c'est le cas aujourd'hui. Vous demandez une sorte de chèque en blanc de 1,5 million alors que nous ne connaissons pas les autres projets que le site Dubied et La Robella, cela nous paraît un peu difficile.

Concernant le projet Robella, cela représente une grande somme. Nous trouvons plutôt bien de se tourner vers un projet avec cabine, mais tout ce qui est autour de cette remontée mécanique nous paraît démesuré. Financièrement, il reste au TBRC de grosses sommes à rembourser à la Commune et à l'Etat de Neuchâtel. Nous ne voyons pas bien comment cela pourrait être viable. Nous constatons également que ce projet arrive avant le dépôt du PAL et qu'il en sera en partie concerné. Juste ou pas ?

Nous constatons également que le site de La Robella va bientôt se situer très proche d'une zone industrielle qui comprendra 34 aérogénérateurs qui impacteront toute la région. Pour toutes ces raisons, nous refuserons cette demande de crédit pour que nous ayons la possibilité de nous prononcer en septembre. »

M. Éric SIVIGNON (cc) souhaite apporter les précisions suivantes : *« Effectivement, en ce qui concerne le projet de La Robella, ce dernier nécessitera la mise en place d'un plan spécial termes d'aménagement du territoire. Ce sera mentionné dans la révision du PAL, mais l'aménagement du site lui-même demande beaucoup plus de précisions que ce qui est attendu dans le cadre de la révision du plan d'aménagement de la Commune. Donc, les projets de La Robella seront mentionnés dans le rapport explicatif 47 OAT de*

la révision du PAL, mais aucun périmètre, aucune affectation spécifique ne seront donnés pour La Robella. Il sera juste mentionné que ce site devra être développé par l'outil de plan spécial dans notre PAL. »

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les groupes pour leur prise de position et souhaite répondre aux autres points soulevés. Tout d'abord et effectivement, les deux premiers crédits-cadres datent de 2009 et 2012. Il remercie la CGF de sa remarque, ses yeux ont fourché *mea maxima culpa*.

Concernant les soutiens à des projets privés, effectivement c'est le cas de ces crédits-cadres. Ce sont des entreprises, cela peut être des associations, des coopératives qui font l'objet d'un soutien. Ce ne sont pas d'autres collectivités publiques qui sont soutenues, donc cela sera forcément des privés ou des associations privées. C'est un outil fonctionnant ainsi, qui a permis de soutenir la Maison de l'Absinthe, qui n'est pas en mains communales. Il a permis de soutenir le MRVT, son musée aussi. L'espace chocolatier qui est un espace commercial mais également un musée qui est en cours de construction dans la grange des Six-Communes. Il y a d'autres éléments qui sont liés au développement économique. Le développement économique et touristique est lié évidemment à des institutions, mais aussi à des privés. Et cet outil permet de les accompagner. C'est le cas par exemple des Mines d'Asphalte qui appartiennent à une entreprise, une société anonyme. Il y a effectivement différents cas de figure. Évidemment, le Conseil communal ne va pas donner de l'argent à l'entreprise Holcim pour s'installer chez nous. Cela ne se fera pas via ce système, qui reste raisonnable. Tout ce qui a été entrepris l'a été dans un cadre de développement permettant de créer des emplois dans la région, avec un retour sur impôts.

Pour en revenir aux préoccupations du groupe Agora, il conçoit que le rapport aurait pu être présenté en septembre. Il l'est aujourd'hui. Nous ne sommes pas encore à la fin de la législature. Il y a encore des projets qui doivent être menés. Il nous reste quelques semaines. La volonté n'est pas de passer en force, l'autorité législative ayant le pouvoir de décider. Le Conseil communal peut représenter cette demande en septembre, avec les mêmes arguments, la même volonté d'aller de l'avant avec ce crédit-cadre qui permet justement d'avoir de la souplesse pour les projets. Le Conseil communal a indiqué deux projets potentiels dans ce rapport de 1,5 million, le site Dubied et La Robella, qui a déjà fait l'objet d'abondantes discussions ci-avant, M. Simon-Vermot ne souhaite pas y revenir. Il précise que ces projets sont principalement en main de son collègue Éric Sivignon, actuellement en discussion avec les propriétaires. Mais ils seront aussi à un moment donné abordés sous l'angle de l'économie. Il faudra potentiellement soutenir pour montrer que la collectivité publique est présente, que le Canton aussi peut donner un coup de main, tel que défini dans les accords de positionnement stratégiques.

Il n'y a actuellement pas de liste inventoriant les projets sur la table. Ce crédit-cadre permettra justement au Conseil communal de rebondir lorsqu'il y a des demandes. Comme relevé tout à l'heure, le dernier crédit-cadre initié en 2012 a été épuisé en 2023. Cela signifie bien que le Conseil communal ne s'est pas rué sur tous les projets qui étaient à sa portée. Il a attendu que les projets soient mûrs, qu'ils soient soutenus par d'autres collectivités publiques ou d'autres institutions, que ce soit la Loterie romande ou autre. Cela permet de mettre un petit peu d'huile dans les rouages. Les projets présentés au Conseil communal n'étaient pas financés uniquement par la Commune et c'est ça l'intérêt. Cet effet de levier qui, avec un franc investit, permet de rapporter deux à trois francs par l'implication d'autres partenaires. Et ça, c'est la chose importante. Ce n'est pas juste la Commune qui investit dans un projet comme cela a pu être le cas pour les crèches ou autres. Ce sont d'autres partenaires qui investiront de l'argent dans notre Commune et cet outil offre justement cette opportunité. Le Conseil communal invite donc l'Assemblée à accepter cette demande. M. Simon-Vermot espère ainsi avoir répondu à toutes les questions et si ce n'est pas le cas, il invite les groupes à reprendre la parole.

M. SANTIAGO (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Justement, j'ai une question concernant la communication du Conseil communal et les possibilités de financement NPR. Est-ce que des espèces d'appels d'offres sont faits auprès des acteurs touristiques de la région ? Est-ce qu'ils sont tous bien au courant de ce levier qui existe et qu'il ne faut pas qu'ils hésitent à s'adresser au Conseil communal, quitte à ce qu'il y ait un excès de projets sur la table du Conseil communal ? »*

M. SIMON-VERMOT (cc) relève que c'est un excellent point. Il informe qu'il n'y a pas, pour l'instant, de page dédiée sur le site Internet concernant ces projets NPR. Beaucoup de partenaires liés au tourisme

connaissent déjà cet outil fédéral, tels que mentionnés plus haut, les Mines d'Asphalte, la Maison de l'Absinthe. Ces partenaires connaissent déjà cet outil, dont l'impact est visible. Il précise qu'il a déjà été prévu, en tout cas en discussion avec une de ses collègues, de potentiellement parler de l'outil NPR, sans parler forcément du fonctionnement du financement communal, mais de parler du projet NPR fédéral lors d'un cocktail des entreprises où les personnes les plus concernées sont présentes. C'est effectivement important que tout le monde connaisse ce genre d'aide. Il relève que lors du dernier cocktail des entreprises, l'Aide suisse à la Montagne a été présentée. Cette fondation privée, anciennement Aide suisse aux Montagnards, n'est pas liée aux collectivités publiques, mais vient en soutien justement à l'économie dans les régions rurales et de montagne et permet aussi d'investir dans des régions comme la nôtre. Aussi, ce concept de nouvelle politique régionale sera présenté aussi certainement l'année prochaine, afin que tout le monde ait accès à ces informations, et pas que cela soit quelques *happy few* qui connaissent le bon numéro de téléphone et pas les autres. Avec le risque d'une avalanche de bons projets ou de moins bons qui arrivent sur la table. Cela sera après le travail du Conseil communal de faire le tri et de ne pas dépenser les 1,5 million de francs potentiellement octroyés ce soir en moins de quatre ans.

L'entrée en matière étant combattue, la 1^{ère} vice-présidente passe à son vote. Cette dernière est acceptée par 29 OUI, contre 5 NON. Il y a 2 abstentions.

La 1^{ère} vice-présidente passe dès lors à l'examen de détail de l'arrêté puis à son vote.

C'est par 26 OUI, contre 5 NON que le Conseil général approuve le crédit-cadre de 1'500'000 francs pour la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale. Il y a 5 abstentions.

6. Communications du Conseil communal

Règlement CAD, modification SENE

M. SIVIGNON (cc) donne l'information suivante : *« Le 19 février dernier, votre autorité validait le nouveau règlement de distribution de chaleur des chauffages à distance communaux. Tout règlement du Conseil général doit être validé par le Conseil d'Etat après consultation des services cantonaux compétents. Lors de ce processus de validation formel, le service de l'énergie et de l'environnement a demandé à ce que ce règlement fasse référence à l'article 11 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie, qui définit l'état de la technique qui doit être respecté lors de calculs et d'interventions en lien avec le réseau de chauffage. Ces modifications mineures ont été directement intégrées dans le règlement qui est maintenant applicable. Le règlement diffusé sur le site Internet intègre ces modifications. Il est donc légèrement modifié par rapport à ce que vous aviez voté le 19 février dernier. »*

7. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP au sujet de l'emplacement choisi pour le festival Trouble A

En préambule, nous tenons à remercier tous les bénévoles qui s'investissent pour faire rayonner le Val-de-Travers et permettre aux festivalières et festivaliers, habitant·e·s ou non de notre Commune, de beaux moments de découverte ou de chaleureuses retrouvailles avec des artistes suisses à travers les 18 concerts programmés du 13 au 15 septembre 2024.

La question que nous nous posons concerne le lieu choisi. En effet, à cette période de l'année, l'école a repris et le terrain des Lerreux, qui est avant tout dédié aux leçons d'éducation physique, sera pour plusieurs semaines inutilisable par les élèves. De plus, si le temps devait être pluvieux, des dégâts importants sont à craindre. Ce qui risque d'engendrer des frais supplémentaires et d'empêcher l'utilisation du terrain tout l'automne et d'obliger les élèves à faire du sport en halle alors qu'ils pourraient profiter d'être en extérieur. Et si comme lors de l'édition précédente, des loges d'artistes devaient être prévues dans les salles de sport, où donc les leçons d'éducation physique pourront-elles avoir lieu ?

C'est pourquoi nous demandons de déplacer le festival Trouble A sur la Place de Longereuse.

La 1^{ère} vice-présidente laisse la parole à l'auteur de cette interpellation qui dispose de cinq minutes pour la développer, puis d'une minute pour donner son indice de satisfaction à l'issue de la réponse du Conseil communal.

M. Philippe VAUCHER (POP) développe rapidement cette interpellation de la façon suivante : *« Ce n'est en tout cas pas contre l'excellent événement culturel auquel on se réjouit de participer qu'est le festival Trouble A, mais bien plus sur une question de lieu d'utilisation où finalement on vient de voir qu'on a vécu un Mood festival qui était absolument extra et épargné par la pluie sur la place de Longereuse. Il y a eu aucun problème sur cette place. Et puis surtout, ça n'endommage pas le terrain des Lerreux et ça permet aux leçons de gym de continuer normalement dans des conditions tout à fait satisfaisantes, tout en permettant au festival de se dérouler dans de bonnes conditions.*

Et nous donc, c'est que finalement on se pose la question très sérieusement de savoir si le festival Trouble A ne pourrait pas se dérouler également sur la place Longereuse. Cela éviterait notamment aux festivaliers d'avoir les pieds trempés si d'aventure il pleuvait, ça arrive chez nous ! Et puis ça éviterait aussi de devoir remettre en état le terrain, ça éviterait également aux élèves de ne pas pouvoir profiter du terrain alors que ce sera peut-être là les dernières semaines où ils pourront faire la gym à l'extérieur. On trouverait cette solution beaucoup plus favorable et je pense tout à fait applicable pour tout le monde. »

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) remercie le groupe POP pour ces questions qui arrivent au mois de mai et répond ainsi : *« Les dates ainsi que l'emplacement choisi pour le festival ont été déterminés en concertation avec le Conseil communal et Trouble A.*

Ces choix impliquent effectivement une réorganisation partielle des cours d'éducation physique pendant près de trois semaines. Cependant, il est important de préciser que cette année, le festival disposera d'une tente plus petite, permettant ainsi l'utilisation d'une partie du terrain de sport. La Direction de l'école s'emploie actuellement à organiser au mieux les aménagements nécessaires.

Comme l'année passée, les loges des artistes seront installées dans la halle Longereuse à partir du mercredi soir et seront démontées le lundi avant la reprise des cours.

Nous comprenons les préoccupations légitimes du groupe POP et nous faisons tout notre possible pour minimiser l'impact sur les cours d'éducation physique. Nous reconnaissons également l'importance pour le festival Trouble A de disposer de l'espace nécessaire à son bon déroulement. »

M. VAUCHER (POP) remercie le Conseil communal pour sa réponse. Son groupe n'est pas surpris qu'il ne soit plus le moment de changer l'emplacement. C'est aussi une idée pour l'organisation des prochains festivals. Peut-être qu'il sera possible d'envisager de le faire un petit peu autrement, tout en gardant l'excellente qualité et l'excellent programme auquel la population aura la chance d'assister.

2. Interpellation du groupe PS concernant le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est une problématique préoccupante qui touche de nombreuses et nombreux élèves et peut avoir des conséquences graves sur leur bien-être et leur parcours scolaire. Afin de mieux comprendre et d'évaluer les actions menées pour prévenir et combattre ce fléau, le groupe socialiste souhaite aborder plusieurs points essentiels.

Tout d'abord, nous aimerions savoir quelles sont les communications et informations spécifiques fournies aux parents et aux enseignant-e-s en matière de harcèlement scolaire. Il est crucial que ces parties prenantes soient bien informées des signes de harcèlement et des moyens de le prévenir. Il est également très important que les parents et enseignant-e-s sachent quelles démarches concrètes ils ou elles doivent entreprendre lorsqu'ils ou elles suspectent ou constatent un cas de harcèlement.

Ensuite, est-ce que le Conseil communal peut nous expliquer quelle est la procédure mise en place dans les établissements scolaires du Val-de-Travers pour traiter les cas de harcèlement. Nous souhaiterions connaître les critères qui déterminent la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les victimes et les

harceleurs ainsi que les délais dans lesquels l'école met en place ces mesures. Nous souhaitons également savoir si des mesures spécifiques adaptées à tous les cycles et à tous les âges des élèves existent.

Par ailleurs, nous nous intéressons aux chiffres disponibles sur le nombre de cas de harcèlement scolaire signalés et sur leur dénouement dans le cadre de l'école JJR. De plus, la manière dont les cas passés (résolus ou non) sont utilisés pour améliorer les politiques de prévention et d'intervention est également un point important pour notre groupe.

Enfin, nous aimerions savoir si l'école dispose des ressources et des outils suffisants pour faire face efficacement aux cas de harcèlement scolaire. Il est important de comprendre quelles formations et soutiens sont mis en place pour les enseignant·e·s et le personnel scolaire afin de les préparer à gérer ces situations.

Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses détaillées et pour ses efforts continus dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

M. BÉRANECK (PS) ne va pas s'étendre non plus très longuement, le texte étant suffisamment clair. Le groupe PS souhaite juste souligner qu'effectivement, le harcèlement scolaire est quelque chose de très préoccupant et il s'inquiète simplement des moyens qui sont à disposition de l'école pour pouvoir répondre à cette problématique.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) indique que : « *L'intimidation scolaire est traitée de manière sérieuse depuis de nombreuses années au sein de notre Cercle scolaire. Bon nombre de cas prennent source en dehors de l'école mais c'est en son sein que tous les jeunes se rencontrent et que parfois les situations s'enveniment.*

Tout d'abord et de manière générale, un des composants de la diminution des situations de harcèlement est le climat scolaire. En effet, pour agir sur le symptôme, il faut d'abord travailler sur le système.

Depuis près de 8 ans, chaque jour, l'école travaille à proposer un climat scolaire adapté à travers le projet de notre cercle « Mieux vivre ensemble ». Établir un bon climat scolaire fait partie des éléments qui favorisent les apprentissages des élèves et le bien vivre ensemble. Toutefois, même en travaillant de manière préventive, cela ne suffit pas à éradiquer les comportements d'intimidation scolaire.

Depuis quelques années au cycle 3, l'école traite entre 10 à 15 cas par an avec 99% de réussite. Le principe de détection précoce, situation dite de « bac à sable » permet de traiter la problématique dès le plus jeune âge. Nous traitons des situations d'intimidation scolaire au moyen de la méthode de la préoccupation partagée. En ce moment, il y a pas mal de publications dans les journaux sur cette méthode. Tous les enseignants et enseignantes de tous les degrés ont participé à des conférences (du Centre de Ressources et d'études systémiques) contre les intimidations scolaires et 26 % d'entre eux sont formés à la méthode de préoccupation partagée « Pikas ».

Cette approche dite « non-blâmante » passe par un soutien d'un intervenant à l'élève cible d'une intimidation qui lui offre un cadre bienveillant et attentif. L'élève est rencontré autant de fois que cela est nécessaire de façon à l'aider à reprendre confiance en lui et à mobiliser ses ressources.

L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation.

Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres. Ceux qui ont participé à l'intimidation sont incités à devenir des acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. L'enseignant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible. L'intervenant est aussi obstiné que bienveillant. Il poursuivra les entretiens jusqu'à ce que les intimidateurs aient trouvé une solution et que la cible se sente mieux. Cette méthode a fait ses preuves depuis longtemps et commence à être généralisée dans tous les cantons.

Évidemment, le manque de punition peut nous paraître inadéquat lorsqu'un parent voit son enfant souffrir. Pourtant, nous savons que les sanctions ont souvent pour effet de souder les intimidateurs. Le harcèlement entre enfants est, comme je l'ai déjà dit, un phénomène de groupe avec des rapports de pouvoir. Si l'on n'a pas assisté à la situation, on ne sait ni qui, ni comment sanctionner, et le risque de vengeance et de représailles envers l'élève-cible est augmenté. L'absence de sanction encourage un changement de

comportement des auteurs. Toutefois, lorsque la violence se passe sous les yeux de l'adulte, il est capital de réagir sur le moment.

Dans certains cas récalcitrants – parce qu'il en existe, la méthode ne suffit pas et des sanctions doivent malgré tout être prises. A l'heure actuelle, une à deux situations ont été remontées jusqu'à la Direction.

Au-delà du personnel enseignant, nous avons les services internes ; service socio-éducatif, médiatrice et médiateur qui sont également mis à contribution et formés spécifiquement pour ces situations. Le CAPPE est également à disposition du personnel enseignant et également des parents.

Depuis la mise en place de cette méthode, les cas réels d'intimidation sont en nette diminution. L'école ne fait pas de la magie, on ne peut pas tout voir. Comme partout, il subsiste encore certainement des situations pour lesquelles les prises en charge ne sont pas toujours adéquates.

Au cycle 3, entre le harcèlement et le cyber harcèlement, une attention particulière a été mise en place afin que les élèves puissent sentir que l'école leur appartient autant qu'au personnel enseignant. Dans le cadre du projet « Mieux vivre ensemble », un Conseil des élèves est constitué et permet d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'améliorer le climat scolaire. D'autres projets ont également été mis sur pied.

Par ailleurs, vous trouverez toutes les réponses à votre interpellation concernant la procédure et la méthode sur notre site internet : <https://www.jjrvdt.ch/intimidation-scolaire/>. Toutes les procédures et toutes les mesures qui sont mises en place par l'école sont intégrées sur ce site internet.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous mettre à disposition la présentation faite aux séances de parents au début du cycle 3, ou la liste des activités réalisées en classe, et les documents liés.

Il est nécessaire de préciser que le canton de Neuchâtel avait également pris cela à cœur et a mis en place depuis 5 ans un plan cantonal de prévention.

Pour terminer, il paraît important ici de rappeler que ce climat de bienveillance devrait également faire l'objet de toute notre attention dans tous les milieux que fréquentent nos enfants : le cercle familial, amicale, les clubs de sports, de loisirs, etc. Encore trop souvent, nous retrouvons des situations d'intimidations auprès des enfants et encore trop souvent de la part des adultes. »

Le groupe PS est satisfait de cette réponse.

3. Interpellation du groupe PS concernant la mise en place des zones 30 dans les villages

Le groupe socialiste est ravi de voir les zones 30 finalement mises en œuvre dans les villages de notre vallée. Cependant, certains détails de cette mise en place nous interpellent.

Des « bornes zone 30 » ont été posées un peu partout dans les villages pour signifier ce nouveau changement. La mise en œuvre de ces panneaux ainsi que leurs emplacements nous ont laissés parfois perplexes. A Môtiers par exemple, la borne posée en haut de la Grande Rue, devant les Six-Communes, a été déposée sur le passage piéton. De plus, elle se situe derrière la fontaine, ce qui la rend difficilement visible depuis l'un des côtés. A Boveresse, les mêmes panneaux ont été déplacés plusieurs fois car ils gênaient le trafic des camions longs. De plus, les passages piétons ont été très rapidement enlevés dans les nouvelles zones 30 (comme celui à proximité de la route cantonale en direction de la gare de Môtiers), alors que de nombreux·ses automobilistes ne sont pas encore habitué·e·s à la nouvelle situation, ce qui n'est pas forcément très rassurant et sécuritaire.

En résumé, le PS salue la mise en œuvre de ces nouvelles zones 30 mais se demande si cette mise en œuvre ne demande pas une plus grande concertation avec les utilisateurs·rices de la voie publique ainsi qu'une plus grande sensibilité et attention dans sa mise en place en général.

M. SIMON-VERMOT (cc) informe que : « La mise en place de zones 30 s'accompagne en général de signalisation et de marquage, et de mesures favorisant la réduction de vitesse telles que des chicanes, des totems ou des priorités de droite. Les nouvelles zones 30 dans les villages de Môtiers, Travers et Noiraigue ont été rapidement introduites une fois les arrêtés de circulation entrés en vigueur.

Si les plans de circulation ont été minutieusement préparés, il y a eu parfois quelques contraintes entre la théorie et la réalité du terrain. De plus, les nombreux usages de la route ont conduit à devoir adapter le fonctionnement de certaines zones et à déplacer dans quelques cas les totems pour permettre de garantir la fluidité du trafic agricole ou forestier tout en réduisant la vitesse générale de circulation.

Pour être clair, nos villages ne sont pas tous « zone 30-compatibles » en l'état et certains devraient connaître de lourdes transformations pour envisager une simple signalisation verticale et horizontale. Pour limiter les dépenses tout en avançant dans ce dossier, le Conseil communal a donc décidé de placer des totems et des panneaux assez rapidement, quitte à les déplacer légèrement au gré des retours d'expérience des usagers. Si le printemps revient un jour, nous compléterons le dispositif avec du marquage au sol qui permettra aux utilisateurs des routes de bien comprendre les enjeux et les règles des zones 30.

Concernant les passages pour piétons, ils ont en effet été rapidement retirés comme le prévoit la législation fédérale en la matière, sauf lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes.

Finalement, nous prenons bonne note des considérations du groupe socialiste et examinerons encore plus attentivement la situation de chaque village avant d'introduire de nouvelles zones 30. »

M. Emil MARGOT (PS) remercie le Conseil communal pour ces détails. Le groupe PS salue la mise en place de ces zones 30. Il comprend la volonté de vouloir aller rapidement et d'avoir peut-être une réflexion plus poussée derrière pour amener vraiment tous les éléments par la suite. Ces questions se sont posées aussi par souci de sécurité, notamment via ces passages piétons. M. Margot cite l'exemple de sa mère qui, après 25 ans par exemple, ne s'est pas encore mis en tête que la circulation était passée à 30 km/h dans le village de Môtiers. Il est en effet possible d'oublier après 25, 30, voire 40 ans d'habitude de rouler à 50 km/h et c'est parfois un peu dangereux.

B. QUESTIONS

1. Question du groupe socialiste concernant le magasin de chaussures de Fleurier

En sachant que moins il y a de magasin, plus la fréquentation des zones de commerces baisse, nous nous inquiétons du sort du magasin de chaussures Dosenbach de Fleurier, dont la réouverture tarde. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le statut de ce dossier ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : « *Selon les informations en notre possession, le magasin de chaussures Dosenbach devrait rouvrir une fois les travaux de rénovation terminés. Pour mémoire, le bâtiment privé abritant le magasin a subi des dégâts à la suite d'un incendie et les travaux ont tardé à être lancés.*

Depuis la fermeture forcée du magasin, le service de l'économie et du tourisme a proposé plusieurs options à l'entreprise Dosenbach ; malheureusement, ces dernières n'ont pas été viables pour diverses raisons.

Tout comme la population vallonnaise, le Conseil communal souhaite que ce magasin puisse rouvrir très prochainement. »

2. Question du groupe socialiste concernant la numérisation à l'école

Nous avons été interpellés à propos du déploiement a priori assez lent des ordinateurs et beamers dans le cadre du crédit visant à la digitalisation progressive de l'école. Est-ce que ce matériel est réellement utilisé ? Avec quelle efficacité ? Considérant la durée de vie relativement faible de ce type d'équipement, il serait regrettable que tous ces achats restent inutilisés durant une longue période avant de trouver une réelle utilité pour l'enseignement.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond ainsi : « La priorité a été mise sur l'installation des tableaux. Aussi bien à Travers qu'à Buttes, ceux-ci ont été installés à la fin du mois de juin 2023. En ce qui concerne les projecteurs, des délais importants ont été causés par des retards de livraison de ceux-ci, et de réalisation des installations électriques par les électriciens ainsi que par le SIEN pour les questions informatiques. À Travers, les quatre projecteurs ont finalement été installés début février par le SIEN, bien que lors de l'installation de l'un d'eux, celui-ci a rendu l'âme dès sa mise sous tension, ce qui a engendré de nouveaux délais. Les quatre équipements sont opérationnels depuis le début du mois de mars à Travers. À Buttes, les tableaux sont fonctionnels mais les projecteurs n'ont pas encore été livrés (problème d'approvisionnement). Il faut remarquer aussi que la division par deux du crédit demandé n'a pas facilité la mise en œuvre, puisque nous tentons d'équiper chaque collège dans son ensemble et que nous avons dû également pallier le remplacement de certains projecteurs dans les nouvelles salles de classe de Longereuse, achats que le Conseil communal a choisi de financer par le biais du crédit en cours. La seconde partie du crédit devra en tenir compte et être sollicitée au début de la prochaine législature, pour nous permettre de terminer le déploiement de ce matériel qui est utilisé de manière efficace et bien appréciée de ses utilisateurs là où les installations ont pu être terminées. »

3. Question du groupe POP au sujet des stations « BoxUp »

Les médias ont rapporté que plus d'une vingtaine de stations « BoxUP » contenant des jeux et du matériel de sport en libre-service seront installées dans le Canton de Neuchâtel.

Notre groupe adhère totalement à cette initiative visant à « faire bouger » la population de manière ludique et gratuite.

Est-ce que l'installation de telles stations est prévue dans notre commune ?

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond en ces termes : « Nous remercions le groupe POP pour cette question. Le service des sports a en effet fait un appel aux communes intéressées par l'installation des BoxUp. Bien que le service des sports bénéficie d'un tarif préférentiel, le coût reste élevé, atteignant près de 18'000 francs par Box et il n'est donc pas prévu d'installation pour le moment. Mais nous n'excluons pas la possibilité de le faire à l'avenir. On a plusieurs projets et idées en cours. »

4. Questions du groupe POP au sujet de la possibilité de déscolarisation partielle d'élève

Le cas nous a été rapporté d'un enfant de notre Commune qui a été déscolarisé à 50 % car son trouble de l'attention était difficile à gérer en classe « normale » mais pas assez lourd pour l'intégrer dans la classe Halterego.

Le Conseil communal peut-il nous dire si cette situation est réelle ? Si oui, est-elle légale ?

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) remercie l'Assemblée pour toutes ces questions et répond ainsi : « Il n'est pas possible pour le Conseil communal de répondre à cette question telle que posée. En effet, chaque situation est unique et demande des réponses adaptées.

Il arrive de devoir effectuer des aménagements d'horaire, voire dans des cas plus rares, de prononcer des exclusions temporaires dans des situations particulières, notamment lorsque l'intégrité physique et psychique des camarades et ou de l'enseignant sont menacés. Ces aménagements sont réalisés en tenant compte du bien-être de l'élève et de ses camarades de classe.

Comme vous le savez, l'école doit gérer un nombre croissant de situations complexes. Les aménagements d'horaire ne sont envisagés que lorsqu'aucune autre solution, ni cantonale, ni communale, n'est disponible. Il est important de préciser que la plupart des mesures d'accompagnement sont prises en charge par la Commune, ce qui demande des ressources supplémentaires. Les ressources financières ne sont pas forcément à disposition et trouver du personnel formé devient de plus en plus compliqué. »

5. Question du groupe PS concernant les travaux agricoles le week-end

Selon le règlement communal, il est interdit d'épandre des engrais de ferme les dimanche et jour fériés. En cas d'infraction, quelles mesures peut prendre la Commune ? Plus généralement, qu'en est-il des travaux agricoles le week-end : lesquels sont autorisés ?

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle que : *« Pour mémoire, notre règlement de police indique qu'il est interdit d'épandre des engrais de ferme (qu'ils soient liquides ou solides) tous les jours entre 22h00 et 05h00 ainsi que les dimanches et les jours fériés, et que l'épandage de lisier lors de conditions météorologiques défavorables ou en cas d'urgence doit respecter les dispositions régies par les législations fédérale et cantonale.*

En cas d'infraction, il est possible de dénoncer les cas à la police neuchâteloise ou au service communal de la sécurité de proximité. C'est toutefois le ministère public qui fixera le montant de la contravention.

Concernant les autres travaux agricoles, notre règlement de police ne les limite pas, car la loi cantonale sur le dimanche et les jours fériés indique clairement que les entreprises agricoles ne sont pas concernées par l'interdiction de mener des activités qui, en raison du bruit qu'elles provoquent ou de toute autre manière, portent atteinte à la paix publique.

Le Conseil communal informera à nouveau la population sur une prochaine page « avis officiels » du Courier du Vallon de ces dispositions. »

6. Questions du groupe PS concernant le rétablissement de l'éclairage nocturne dans certains villages

Le Conseil communal peut-il nous expliquer les raisons du rétablissement (manifestement temporaire) de l'éclairage de certains de nos villages entre minuit et 05h00 du matin ? Ceci d'autant plus que le Conseil d'État a prolongé l'autorisation de ne pas éclairer les passages piétons et que plusieurs d'entre eux ont été supprimés dans les zones 30.

M. FATTON (cc) remercie le groupe PS pour sa question et le rassure que le Conseil communal n'a pas changé son fusil d'épaule et éteint toujours l'éclairage public de minuit à 05h00 du matin. Il poursuit ainsi : *« Il est vrai que Travers, Noiraigue et une partie de Couvet sont restés illuminés durant cinq ou six jours ces derniers temps. Cela n'est toutefois pas suite à une volonté du Conseil communal, mais plutôt en raison d'une panne de la commande d'extinction sur les secteurs concernés, panne maintenant résolue par la SEVT.*

Pour rappel, le Conseil d'Etat a prolongé l'arrêté permettant l'extinction des lumières sur les passages piétons pour une période de deux ans, ce qui permettra au Conseil communal de travailler durant cette période pour voir quels points lumineux seront maintenus toute la nuit au niveau sécuritaire, dans les zones 30, mais aussi le long de la Pénétrante.

Rappeler aussi qu'il est possible que certaines sociétés demandent au Conseil communal d'éteindre et de rallumer durant les manifestations, pour des raisons de sécurité. On se rend bien compte que quand il y a une grosse manifestation sur la place Longereuse, pour pouvoir accéder à la gare, c'est bien que l'éclairage soit allumé durant cette période. Donc, c'est quelques fois la société qui nous le demande et quelques fois la police qui nous propose de rallumer durant cette partie de la nuit pour une question sécuritaire. L'extinction est donc toujours effective. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la 1^{ère} vice-présidente remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Elle remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h32.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA 1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

Cécile Mermet

Adrien Pagnier

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023